

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER): l'Europe investit dans les zones rurales

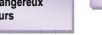
Maîtrise des risques sanitaires en élevage - Mieux et moins de médicaments

Maîtriser la BVD - Fiche technique (V3 Septembre 2010)

Comment se prémunir contre le risque BVD ?

Introduction d'animaux : deux niveaux de risque à gérer systématiquement

Le risque « virémique transitoire » : il est véritablement dangereux environ 15 jours



Ces deux risques doivent être <u>SYSTEMATIQUEMENT</u> pris en compte

Le risque « IPI » :
L'IPI est excréteur de virus en grande
quantité, toute sa vie
→ c'est l'animal à éviter à tout prix!

Une attestation « animal non-IPI » ne protège en rien du risque « virémique transitoire » (la quarantaine reste nécessaire), ni du risque propre aux femelles gestantes (cf. ci-après)

Réaliser une quarantaine effective de 15 jours, c'est-à-dire dans un local réellement séparé, sans contact avec les autres animaux





Photo S Mémeteau

Toujours attendre les résultats favorables et la fin de la quarantaine pour introduire l'animal dans le cheptel

Cas particulier de la femelle gestante : même si elle n'est ni virémique transitoire, ni IPI, elle peut être porteuse d'un IPI.



Si on ne veut prendre aucun risque: au moment du vêlage et après la naissance, isoler la vache et le veau jusqu'au résultat du contrôle du veau Réaliser une sérologie (en plus de l'antigénémie ou de l'attestation « animal non-IPI » – cf. ci-dessus)

➤ Si la sérologie est positive, le risque est qu'elle ait été en contact avec le virus pendant la 1^{ère} moitié de la gestation, et donc, qu'elle soit porteuse d'un IPI

Contrôler le veau à la naissance par virologie



Photo S Mémeteau









Le risque particulier de « réintroduction » d'animaux dans le cheptel

C'est le cas des retours d'estives, de mises en pension, de concours....

Il y a là encore deux types de risque :

quel que soit l'animal considéré, le risque est qu'il soit virémique transitoire, et donc contagieux, à son retour ;



pour une femelle gestante, le risque est qu'elle revienne porteuse d'un IPI



Contaminée entre 2 et 4 mois de gestation, une vache peut donner naissance à un IPI

Avec l'aimable autorisation de l'Office Vétérinaire Fédéral Suisse

Le risque peut être géré à deux niveaux :

- au retour : comme pour une introduction (cf. partie précédente)
 - o le risque « virémique transitoire » : une quarantaine de 15 jours permet d'éviter la contamination des autres animaux du troupeau;
 - le risque « femelle gestante porteuse d'un IPI » : le contrôle des veaux à la naissance permet de vérifier qu'ils ne sont pas IPI.
- au départ : la prévention vaccinale peut être un outil, d'autant plus s'il s'agit de femelles gestantes.

Comme pour les introductions, un concours ou une estive exigeant une garantie « non-IPI » limite le risque en évitant les animaux les plus excréteurs, mais n'empêche pas la présence d'animaux virémiques transitoires.



Photo JL Simon GDS RA

Le risque « voisinage » en pâturage

En plein air, la contamination nécessite le plus souvent un contact rapproché (« mufle à mufle ») entre un animal contagieux (IPI ou virémique transitoire) et un animal non immunisé.

Le niveau de risque dépend donc de la possibilité pour les animaux de 2 parcs voisins d'avoir ces contacts rapprochés. Il dépend de plusieurs facteurs :

plus les pâtures sont morcelées, plus le nombre de voisins de parcs est élevé, et donc, plus les contacts avec des animaux au « statut » inconnu sont importants : le risque d'être confronté au virus BVD augmente ;



- ✓ la situation des élevages voisins, quand elle est connue (d'où l'intérêt d'informer ses voisins en cas de problème BVD);
- contact « mufle à mufle », moins le risque de contamination est grand ; ce contact étroit entre les animaux est important en plein air : la contamination à de faible distance par aérosol est peu probable dans ces conditions ;
- reles catégories d'animaux concernés: les femelles gestantes sont les plus sensibles et leur contamination a des conséquences plus lourdes ; il est intéressant de croiser le niveau de risque d'une pâture avec la sensibilité des animaux qui y séjournent;
- risque de divagation des taureaux: ce risque est lié à la situation des élevages voisins (ou de son propre élevage si, par exemple, on a un taureau non immunisé qui va visiter les génisses du voisin à un moment où le virus est en train de circuler) et à l'état des clôtures.

Deux moyens sont disponibles pour se protéger :

- réaliser des doubles clôtures là où il n'y a pas de barrières naturelles ;
- mettre en œuvre une prévention vaccinale, d'autant plus si des femelles gestantes sont placées dans les pâtures les plus à risque.

Des mesures complémentaires systématiques

✔ Le virus BVD est peu résistant dans le milieu extérieur

Le risque de contamination par le matériel est donc réduit. Mais il peut être encore davantage limité en prenant toutes les mesures d'hygiène généralement recommandées : propreté du matériel, nettoyage du matériel après utilisation, aiguilles à usage unique...

immunitaire

Ceci est valable pour tous les problèmes sanitaires; donc tout facteur détériorant la capacité de réaction des bovins ne peut qu'envenimer la situation et aggraver les conséquences cliniques : défauts d'alimentation, mauvaises conditions d'environnement, stress...



Photo M Nicoud GDS 38



Photo S Mémeteau

à mufle, mais dans certaines conditions, il est possible que le virus soit transmis par aérosol à faible distance

Il est donc logique qu'une densité animale trop élevée, de mauvaises conditions d'ambiance favorisent une circulation virale plus rapide.

✔ De manière plus spécifique, certaines mesures peuvent limiter le risque de contamination et la rapidité de la circulation virale

- → réduire, quand c'est possible, les contacts entre le troupeau reproducteur et les jeunes bovins (< 15-18 mois); en effet, la probabilité d'avoir des IPI est plus grande dans les jeunes générations;
- → éviter d'avoir un atelier d'engraissement sur le même site que le troupeau reproducteur, encore plus quand il est dans le même bâtiment : deux raisons à cela :
 - o comme précédemment, la probabilité d'avoir des IPI est plus grande dans les jeunes générations ;
 - les ateliers d'engraissement introduisent des animaux d'origines diverses, le plus souvent sans garanties vis-à-vis de la BVD ;
- éviter la cohabitation avec les ovins et les caprins, qui peuvent héberger le virus ; le risque de contamination par ce biais est quasi nul, mais c'est une mesure à mettre en œuvre en général sur le plan sanitaire.



Photo MA Arcangioli Vet Agro Sup

Cas particulier du regroupement de cheptels

Le regroupement de deux cheptels est toujours une situation délicate sur le plan sanitaire, chacun ayant son microbisme propre. A cela s'ajoute le stress lié aux divers changements liés au regroupement, stress qui diminue l'immunité des animaux. Beaucoup de conditions sont donc réunies pour qu'il y ait « explosion » sanitaire.

En matière de BVD, le risque majeur est de réunir un cheptel dans lequel le virus circule, et un avec des animaux majoritairement non immunisés.

Pour anticiper ce risque, la démarche est de :

- connaître le profil sérologique des cheptels, en utilisant les protocoles de surveillance sérologique (cf. fiche « comment surveiller la circulation virale dans un troupeau? »):
- dépister les IPI si un des cheptels semble à risque (cf. fiche « la présence du virus a été confirmée dans un élevage : quelle démarche entreprendre ? ») :
- vacciner au moins les lots sensibles.



Photo JL Simon GDS RA

Attention : un tel schéma ne se fait pas du jour au lendemain et exige de préparer le regroupement au moins plusieurs mois à l'avance.